



Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

**PV N°06 - REUNION DU 17 JANVIER 2022
(tenue exceptionnellement en téléconférence par échanges de mail)**

Présidence : Michel RAVIART

Présents en visio : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusés : Pierre BIENVENU, William BROWNFOOT

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

Mardi 15/02/2022 (CFD)
Mardi 22/03/2022 (CFD)
Mardi 12/04/2022 (CFD)
Mardi 10/05/2022 (CFD)
Mardi 21/06/2022 (CFD)

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 04/02/2022

Le P.V n°05 est validé

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **FRESNOY LE GRAND – STADE MUNICIPAL – NNI 023340101**

Cette installation était classée en Niveau T3 jusqu'au 08/09/2021.

Date de la visite : 17/10/2021 – Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- AOP du 29/11/2021
- PV CDS du 24/06/2009
- Rapport de visite effectué le 17/10/2021 par Mr Mickael AUBRY – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ITANCOURT – STADE PARC DE LA MARQUETTE 2 – NNI 023870102**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 01/12/2029.

La Commission a eu connaissance d'une étude d'éclairage en date du 12/10/2018.

Date de la visite : 30/11/2021 – Mr Laurent MINETTE – Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 155 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.60

U2h Facteur d'uniformité : 0.77

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 17/01/2026.



SUITE

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

- **CHAUNY – STADE JONCOURT 1 – NNI 021730101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 25/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 11/12/2021 (Anciennement classé E4 jusqu'au 13/11/2018).

Date de la visite : 01/12/2021 – Mr Didier DELATTRE - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 242 Lux (source IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.74

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/01/2024.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COURCELLES-LES-LENS – STADE JEAN MEYNCKENS 1 – NNI 622490201**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 27/05/2020.

Date de la visite : 06/12/2021 – Mr & Mme DELHAYE - Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- AOP du 23/12/2021
- Rapport de visite effectué le 06/12/2021 par Mr & Mme DELHAYE – Membres de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 67,60m pour obtenir les dégagements nécessaires.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/06/2022 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre en place une main courante derrière les abris de touche joueurs

- **COURCELLES-LES-LENS – STADE JEAN MEYNCKENS 2 – NNI 622490202**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 21/05/2022.

Date de la visite : 06/12/2021 – Mr & Mme DELHAYE - Membres de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032.



1.3 Changements de niveau de classement

- **AVION – STADE DANIEL LECLERCQ – NNI 620650301**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 25/02/2023 et l'éclairage est classé en Niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

Date de la visite : 05/01/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 11/01/2022 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 (Edition 2021) et transmet le dossier à la CDTIS pour décision.

Le document suivant est à transmettre avant le 30/04/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité

- **CAMBLAIN CHATELAIN – STADE GILBERT VINCENT 1 – NNI 621970101**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 16/11/2031.

Date de la visite : 12/01/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 05/01/2022

La Commission prend note de l'existence d'un vestiaire arbitre de 10m² et de l'absence d'un local délégué, contrairement à ce qui est indiqué sur l'imprimé de classement.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032.

- **DIVION – STADE MICHEL HENNEBIQUE 1 – NNI 622700201**

Cette installation était classée en Niveau T6 jusqu'au 06/04/2021.

Date de la visite : 07/10/2021 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Pascal QUINTIN – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30/06/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

- **ISBERGUES – STADE BASLY 1 – NNI 624730201**

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 04/06/2022.

Dates des visites : 27/11/2021 & 06/01/2022 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 10/01/2022
- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 06/01/2022 par MM Michel RAVIART – Président de la CRTIS et Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 01/06/2022 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle apporte les réserves suivantes à lever avant le 01.06.2022 :

- Ajouts de protections fixes de part et d'autre de la sortie du tunnel (cf. art.6.5 du Règlement)
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Modifier l'implantation des poteaux de corner.

Le document suivant est à transmettre avant le 01/06/2022 :

- Rapport des tests in-situ initiaux

- **ISBERGUES – STADE BASLY 2 – NNI 624730202**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 04/06/2022.

Date de la visite : 25/11/2021 – Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30/06/2022 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

- **DOUVRIN – SALLE LOUIS PASTEUR – NNI 622769901**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

Date de la visite : 07/01/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Claude PHILIPPE - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- PV CDS du 18/11/2021
- Plan d'ensemble (aire de jeu & vestiaires)

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17/01/2032, sous réserve de la transmission d'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de plus de 200 places assises ou une Attestation Administrative de capacité moins de 200 places assises en distinguant les places assises et debout avant le 30/04/2022.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **LA BASSEE – STADE ROLAND JOLY 1 – NNI 590510101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 24/01/2027.

Valeurs de l'étude d'éclairage du 4/11/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 166 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.52

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.74

Angle max d'inclinaison : 25.2

GR max : 40

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).

3.5 Retraits de classement



SUITE

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MONCHY-AU-BOIS – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625790101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 16/11/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 29/12/2021.
Remerciements

- **MONCHY-AU-BOIS – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 625790102**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 16/11/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 29/12/2021.
Remerciements

- **NOYELLES-LES-VERMELLES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626260101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/10/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Capacité d'Accueil du Public du 14/12/2021.
Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

- **HERSIN-COUPIGNY – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 624435501**

La Commission prend connaissance de la demande de contrôle de l'éclairage.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 18/11/2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission valide la conformité de cette installation d'éclairage au cahier des charges FAFA.



COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BERCK – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 621080104**

Cette installation n'a jamais été classée. Elle vient en lieu et place d'un terrain de hockey existant derrière la tribune.

Date de la visite : 06/01/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (date mise à disposition : 06/10/2021) et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 06/01/2022
- Certificat
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 06/01/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 SYN PROV (Edition 2021) jusqu'au 06/04/2022.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626430102**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 13/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 06/11/2020.

Date de la visite : 12/10/2021 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- AOP du 02/08/2011
- Rapport de visite effectué le 12/10/2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS
- Tests in-situ du 10/08/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de l'installation en Niveau T3 SYN (Edition 2021) et transmet le dossier à la CRTIS pour décision.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **BERCK – STADE MUNICIPAL 4 – NNI 621080104**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance d'une étude d'éclairage en date du 12/02/2021

Date de la visite : 06/12/2021 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Eclairage moyen horizontal : 247 Lux (source leds)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.62

U2h Facteur d'uniformité : 0.76

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2026.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **OUTREAU – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 626430102**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 13/09/2021 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 06/11/2020.

Date de la visite : 18/10/2021 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS

Eclairage moyen horizontal : 179 Lux (source IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.38

U2h Facteur d'uniformité : 0.65

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2024.

3.3 Changements de niveau de classement

- **LE TOUQUET-PARIS-PLAGE – COMPLEXE SPORTIF 3 – NNI 628260103**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 15/09/2028 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 09/10/2017.

La Commission prend note de l'étude d'éclairage en date du 17/08/2021 et d'une demande de classement en niveau E4.

Date de la visite : 11/12/2021 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

Eclairage moyen horizontal : 341 Lux (source leds) requis : 400 lux niveau E4

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.63

U2h Facteur d'uniformité : 0.77

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2026.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES



SUITE

- **ST MARTIN-LEZ-TATINGHEM – STADE SAINT MARTIN-AU-LAERT 2 – 627570102**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 21/09/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation transmise par Monsieur le Maire nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **JEUMONT – STADE JACQUES CORDIER 1 – NNI 593240201**

Cette installation est référencée en Niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 07/01/2022 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 08/12/2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Photos montrant la mise en conformité des dégagements de sécurité entre la ligne de l'aire de jeu et les bancs de touche et la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032.

La Commission rappelle que pour un classement en niveau T6 une main courante est nécessaire sur la longueur côté vestiaires.

- **WALLERS – STADE DE LA TUILERIE – NNI 596320201**

Cette installation est référencée en niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

Date de la visite : 03/12/2021 – Mr Gilles BRIOU - Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Photos montrant le respect de la zone de sécurité des 2,50m entre la ligne de buts et le premier obstacle rencontré

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 30/04/2022.

La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement : *En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.*

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **COUTICHES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 591580101**

Cette installation était classée en Niveau T4 jusqu'au 14/11/2021.

Date de la visite : 06/12/2021 – Mr Gilles BRIOU – Président de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 06/12/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T4 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032, sous la réserve suivante :

- Tracer la zone technique en pointillés avant le 30/06/2022



SUITE

- **FERRIERE LA GRANDE – STADE M GILLET 1 – NNI 592300101**

Cette installation était classée en Niveau T5 jusqu'au 01/08/2021.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 21/09/2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 et des documents transmis :

- Photos montrant le respect de la zone de sécurité des 2,50m entre la ligne de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032, sous les réserves suivantes avant le 30/06/2022 :

- Transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité
- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre les bancs de touche joueurs en largeur réglementaire 2,50m

- **FOURMIES – STADE LEO LAGRANGE 2 – NNI 592490102**

Cette installation était classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 03/10/2020.

Date de la visite : 04/11/2021 – Mr Pierre PISKORZ - Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 SYN.

Au regard des éléments transmis, la Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (01/10/2020)

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **LE QUESNOY – STADE HUBERT JOUANISSON 1 – NNI 594810101**

Cette installation était classée en Niveau T4 Sy jusqu'au 04/09/2021.

Date de la visite : 06/01/2022 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 SYN et du document transmis :

- AOP du 04/07/2006

Au regard des éléments transmis, la Commission afin d'instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (04/09/2021)

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

- **VERTAIN – STADE DU CHATEAU D'EAU 1 – 596120101**

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 21/05/2022

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie informant qu'il n'y a plus d'équipe et que l'installation n'est plus utilisée pour les compétitions.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements



2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

- **DOUAI – SALLE TOUR DES DAMES – NNI 591789902**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 10/03/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau Futsal 3 et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan d'ensemble
- Photos des dégagements entre le tracé et le premier obstacle
- Plan façades coupes

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau Futsal 4.

Cet avis prend en compte la dimension de l'aire de jeu réduite à 37mx17m et est émis sous réserve de disposer des protections mousses sur le mur derrière la ligne de but côté parking.

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **MASNY – COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT – NNI 593900201**

Cette installation est classée en niveau T6 jusqu'au 09/09/2028.

La Commission prend note de l'étude d'éclairage en date du 29/10/2021.

Valeurs de l'étude d'éclairage (source leds) :

Eclairage moyen horizontal : 114 Lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.48

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7 (Edition 2021).

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



5. AFFAIRES DIVERSES

- **VIEUX CONDE – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 596160101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 25/02/2023.

A l'invitation du propriétaire, Gilles BRIOU Président de la CDTIS Escaut s'est rendu sur site le 06.01.2022 pour la présentation d'une esquisse de transformation du terrain, construction de nouveaux locaux et projet d'éclairage du gazon synthétique.

La CRTIS reste à disposition du propriétaire et du club pour apporter un avis préalable sur le projet d'installation comme d'éclairage une fois l'avant-projet et l'étude d'éclairage réalisés.

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **VILLENEUVE D'ASCQ – COMPLEXE SPORTIF STADIUM 4 – NNI 590090204**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 19/11/2021.

Date de la visite : 13/12/2021 – Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et du document transmis :

- . Rapport de visite effectué le 13/12/2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS et Mme Séverine DESPINOY – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission afin d'instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (19/11/2021)

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **RONCQ – STADE JOEL BATS 1 – NNI 595080201**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 07/10/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2021.

Date de la visite : 07/12/2021 – MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS et Bernard FLAMENT - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 196 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.42

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2026.



SUITE

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

• **HAZEBROUCK - COMPLEXE SPORTIF DE L'HOFLANDT – NNI 592950201 – 02 – 03 - 04**

Ces installations sont classées jusqu'au 03/12/2022.

Suite à des rapports d'arbitre, Michel RAVIART Président de la CRTIS, Serge PATUREAU et Jean Claude HOCQUAUX, CDTIS Flandres se sont rendus sur site le 10.01.2022.

La CRTIS remercie pour l'accueil et l'écoute qui ont été réservés à ses représentants et invite le club et le propriétaire à prendre connaissance du rapport de visite sur les mesures proposées.

Elle demeure dans l'attente des suites données à ces propositions.

• **LOOS – STADE CREPY 2 – 593600302**

Cette installation était classée en Niveau A8 jusqu'au 08/08/2021

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur Jean Claude HOCQUAUX – Membre de la CDTIS relayant l'information de la commune informant que cette installation n'est plus utilisée pour la pratique du football (buts enlevés)

La Commission décide de référencer l'installation en retrait de classement.

Remerciements

• **LOON PLAGÉ - STADE MARCEL ROSSEEL 1 – NNI 593590101**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 30/07/2030

A l'invitation du propriétaire et du club, Michel RAVIART Président de la CRTIS et Jean ZUNQUIN membre de la CDTIS Flandres se sont rendus sur site le 11.01.2022 pour la présentation d'une esquisse de rénovation-agrandissement du terrain et de son éclairage.

La CRTIS reste à disposition du propriétaire et du club pour apporter un avis préalable sur le projet d'installation comme d'éclairage une fois l'avant-projet et l'étude d'éclairage réalisés.

OISE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MAIGNELAY MONTIGNY – STADE USINE MINIGRIP – NNI 603740201**

Cette installation est référencée en Niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

Dates des visites : 29/03/2019 & 15/12/2021 – Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 02/05/2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 et des documents transmis :

- Rapports des visites effectués les 29/03/2019 & 15/12/2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2032.

- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **BEAUVAIS – STADE PIERRE OMET 3 – NNI 600570203**

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 03/09/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 27/02/2021.

Date de la visite : 02/12/2021 – MM Philippe POULAIN & Eric FRANQUELIN - Membres de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 280 Lux (source leds)
U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.57
U2h Facteur d'uniformité : 0.75

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2026.



SUITE

- **PONT-SAINTE-MAXENCE – STADE ABBE RAYMOND LOUCHART 1 – NNI 605090201**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 04/04/2021.

Date de la visite : 16/12/2021 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS & Mr Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 147 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.34

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2024.

- **SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE – STADE MUNICIPAL – NNI 605810201**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 03/09/2026 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 10/01/2021.

Date de la visite : 01/12/2021 – MM Philippe POULAIN & Eric FRANQUELIN - Membres de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 126 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.20 (Non conforme pour le Niveau E6)

U2h Facteur d'uniformité : 0.45 (Non conforme pour le Niveau E6)

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2026.

3.3 Changements de niveau de classement

- **GRANDVILLIERS – STADE GUY BOUVIER 2 – NNI 602860102**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 16/09/2027 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/09/2020.

Date de la visite : 01/12/2021 – Mr Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 185 Lux (source IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.44

U2h Facteur d'uniformité : 0.59 (Non conforme pour le Niveau E6)

La Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2024.

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



5 AFFAIRES DIVERSES

- **BEAUVAIS – STADE DU MARAIS SAINT-QUENTIN – 600570301**

Cette installation était classée niveau T5 jusqu'au 17/10/2021

La Commission prend connaissance du mail de Madame Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS Oise informant que le terrain a été repris par l'usine Spontex et que cette installation n'existe plus.

La Commission décide de la supprimer de la base de données.

Remerciements

- **CAMPREMY – STADE MUNICIPAL – NNI 601230101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 19/10/2031.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Christophe PHILIPPE – Président du R.C. Campremy informant que les travaux de mise en conformité de la protection de la main courante derrière les abris de touche ont été réalisés.

Remerciements

- **LONGUEIL ANNEL – STADE ROGER TASSIN - NNI 603680101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 21/09/2031.

Date de la visite : 13/01/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

La Commission prend connaissance du rapport de visite de Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS informant que les travaux de mise en conformité de la partie manquante de la main courante près du but 1 et de la pose d'un pare ballon derrière chaque but (sur 20m de long et 2,50m de hauteur) le long de la main courante ont été réalisés.

Remerciements

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables

- **FINS – STADE MUNICIPAL – NNI 803120101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 02/07/2029.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau T5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Attestation d'engagement de la réalisation des travaux (Courrier du 11/01/2022)
- Plans (Masse - Vestiaires)

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet de nouveaux vestiaires pour un classement de l'installation en Niveau T5 (Edition 2021).

Pour son classement en Niveau T5, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

La Commission prend connaissance du mail de la CDTIS Somme informant que les installations ci-dessous ne sont plus utilisées pour la compétition.

La Commission décide de les référencer en retrait de classement.

- ARGOEUVES - STADE MARCEL ÉLOY – 800240101
- CAIX – STADE MUNICIPAL – 801620101
- CANAPLES – STADE MUNICIPAL – 801660101
- FOUILLOY – STADE MUNICIPAL 2 – 803380201
- OUST MAREST – STADE MUNICIPAL – 806130101
- SAINT-BLIMONT - STADE MUNICIPAL – 807000101

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement



3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **ALBERT – STADE DU VELODROME 1 – NNI 800160201**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 26/09/2029.

Date de la visite : 13/01/2022 – Mr Jean François DEBEAUVAIS – Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 117 Lux (source IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.14

U2h Facteur d'uniformité : 0.26 (Non conforme pour un Niveau E7)

Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas classer l'installation d'éclairage et prononce son référencement en E.Entrainement jusqu'au 17/01/2024.

La Commission précise qu'aucune compétition nécessitant un éclairage ne pourra se dérouler sur cette installation.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – COMPLEXE SPORTIF EMILE GUEGAN – NNI 800211801**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 15/09/2028 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 28/01/2022.

Date de la visite : 16/12/2021 – Mr Jean François DEBEAUVAIS - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 222 Lux (source IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.68

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2024.

- **GAMACHES – STADE SERGE LELEU 1 – NNI 803730101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 18/09/2022 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 12/11/2020.

Date de la visite : 12/01/2022 – Mr Régis PATTE - Membre de la CDTIS

Eclairage moyen horizontal : 241 Lux (source IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.51

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 (Edition 2021) jusqu'au 17/01/2024.

3.3 Changements de niveau de classement*



3.4 Avis préalables

- **OISEMONT – STADE PIERRE VASSEUR – NNI 806060101**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 05/09/2027.

La Commission prend connaissance de l'étude d'éclairage en date du 11/02/2018.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 170 Lux (source leds)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.66

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.80

Gr maximum : 45.2

Angle de visée maximum : 70

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Edition 2021).

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **SALOUEL – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 807255501**

La Commission prend connaissance de la demande de contrôle de l'éclairage.

La Commission prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 13/01/2022 par Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS.

Eclairage moyen horizontal : 230 Lux

CU : 0,56

La Commission valide la conformité de cette installation d'éclairage au cahier des charges FAFA.

- **AMIENS – STADE MICHELET – NNI 800210901**

Cette installation est classée en Niveau T5 jusqu'au 05/05/2026.

A la demande du propriétaire désirant transformer la pelouse en gazon synthétique en projetant un classement de niveau T3 SYN avec rénovation de l'éclairage, Michel RAVIART Président de la CRTIS s'est rendu sur site le 20/12/2021 pour une visite conseil.

La Commission prend connaissance du compte rendu de cette visite adressé par mail le 21/12/2021 à Monsieur Dobelle - Amiens Métropole.

- **BLANGY SUR BRESLE – STADE PIERRE TERNOIS – NNI 761010301**

Cette installation est classée en Niveau T6 jusqu'au 21/06/2031.

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur Alain LECLERCQ nous informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements



SUITE

- **GAMACHES - STADE SERGE LELEU 1 – NNI 803730101**

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 18/09/2022.

A la demande du propriétaire et du club, Michel RAVIART Président de la CRTIS et Alain LECLERCQ Président de la CDTIS Somme se sont rendus sur site le 13.01.2022.

La demande concerne les conditions d'un changement de niveau de l'installation en niveau T3.

La CRTIS remercie pour l'accueil et l'écoute qui ont été réservés à ses représentants et invite le club et le propriétaire à prendre connaissance du rapport de visite et de ses propositions.

Elle demeure dans l'attente des suites données à ces propositions.

- **HARGICOURT – STADE COMMUNAL – 804190101**

Cette installation est classée en niveau T5 jusqu'au 08/02/2022

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Trois Rivières (*fusion des communes de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont sur Avre depuis le 01/01/2019*) informant que l'installation n'existe plus et sera remplacée par la construction pour un Regroupement Pédagogique Concentré.

La Commission décide de supprimer cette installation de la base de données.

Remerciements

Le 17/01/2022
Michel RAVIART
Président